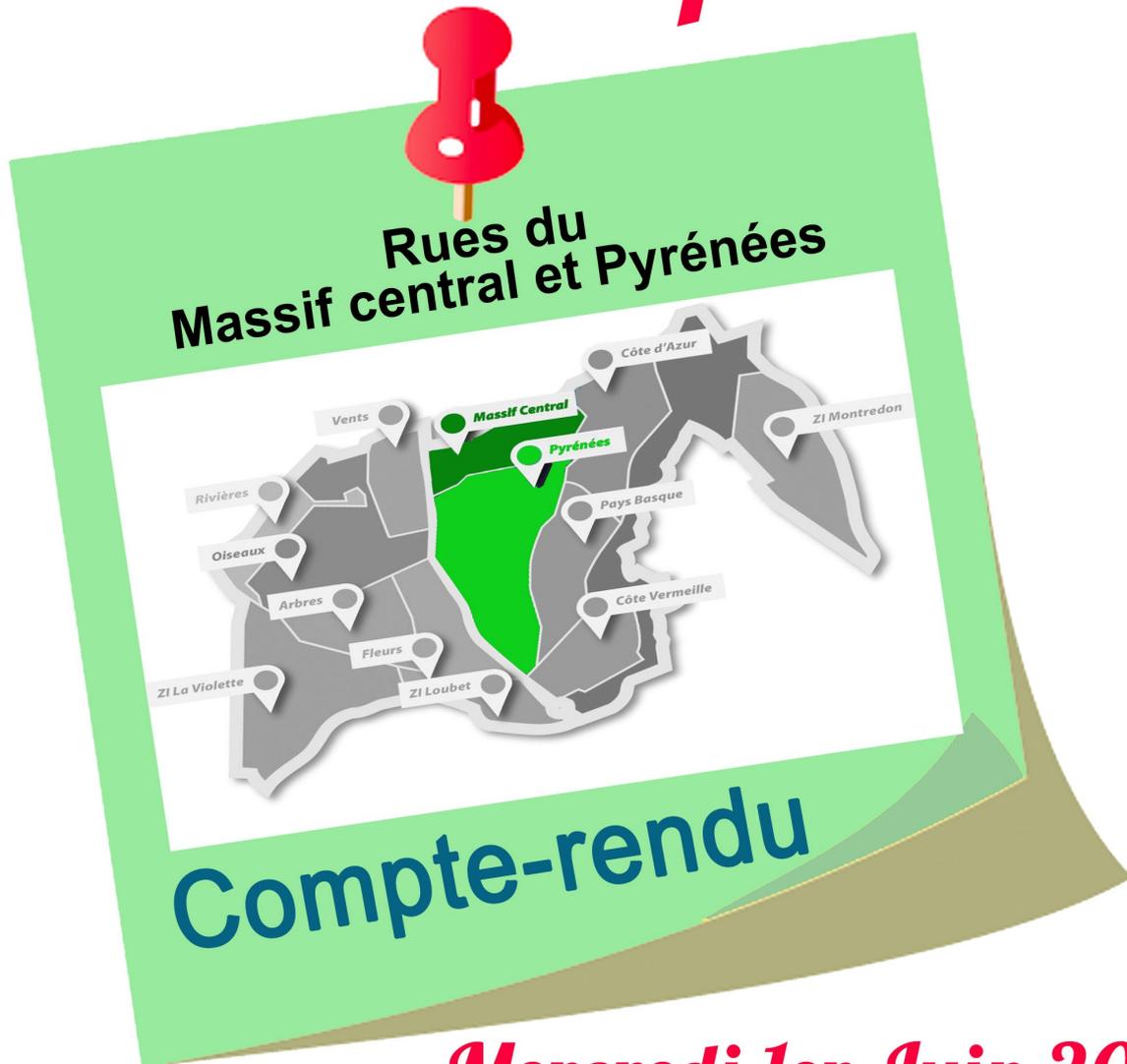


Marc Péré et le Conseil Municipal
vous invitent à participer au

Conseil de quartier



**Mercredi 1er Juin 2016
à 20h**

**Salle C1
Maison des Sports**



mairie-lunion.fr



[appli l'union connect](#)



fb.com/villedelunion

Compte rendu Conseil de quartier

Rues du Massif Central et Pyrénées

du 1er juin 2016



Elus présents

- Marc Péré, *Maire*,
- Sylvie Piérot, *adjointe en charge de la communication*,
- David Rofé : *en charge des finances et Ressources Humaines*,
- Laurent Roux, *adjoint en charge du Sport*,
- Philippe Baumlin, *adjoint en charge des transports, des déplacements et de la sécurité*,
- Nathalie Simon-Labric, *conseillère déléguée à l'action sanitaire*,

A l'ordre du jour, les dossiers :

- **Circulation, voirie**
- **Urbanisme**
- **Environnement**

Circulation-voirie :

- * Mise en sens unique de la rue Pierre Lys : on y trouve des camions de livraison à contresens. D'autre part, le choix de ce sens unique n'est pas judicieux car il surcharge les rues environnantes.
- * Le fléchage du carrefour « avenue de Bayonne-route de Toulouse » doit être revu pour mieux correspondre au flot et au sens de circulation.
- * Non-respect du code de la route : vitesse excessive des camions qui livrent Grand Maison sur les allées de Roncevaux, non-respect du stop au carrefour de l'avenue de Montlouis.
- * Chicanes dangereuses avenue de Montlouis.
- * Mauvais état de nombreux trottoirs (rue du Plomb du Cantal), étroitesse des trottoirs chemin de St Jean.
- * Fermeture de l'extrémité de la rue des Monts du Vivarais : cette fermeture a été décidée pour éviter le contournement du feu au croisement de l'avenue des Pyrénées et de la route de St Jean.
- * Avenue de Montcalm : problème lorsqu'on veut tourner car le stationnement est du côté impair. Il faudrait mettre des feux avenue de Montcalm et rue de Gavarnie. (Pour rappel : nous avons proposé un projet que les riverains ont rejeté en disant qu'il n'y avait pas de problème sur ce carrefour).
- * Certains caminots sont impraticables : ce sont des cheminements piétons qui doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- * Avenue des Pyrénées : la rue va être totalement refaite ; le plan a été présenté aux riverains. L'ajout d'une piste cyclable restreindra par endroits les possibilités de stationnement.
- * Suppression du petit péage de L'Union : la demande des élus est à ce jour sans réponse. M. le Maire confirme sa volonté d'aller jusqu'au bout dans cette bataille qui s'annonce difficile.

Éléments de réponse

- * Les réunions de concertation : elles ont lieu avec les riverains afin de chercher un consensus chaque fois qu'il est question de réaliser d'importants aménagements dans une rue. Cela a été fait notamment rue Pierre Lys et pour le carrefour Gavarnie-Montcalm : la plupart des décisions sont prises à la suite de l'écoute des riverains.
- * L'enveloppe dont dispose la commune pour tous les travaux de voirie est restreinte à 800 000 €. Il y a à L'Union 86km de rues et 160 Km de trottoirs. Refaire 2 rues coûte la moitié de cette enveloppe ! C'est pourquoi les travaux sont échelonnés selon l'urgence du besoin.
- * Le « Plan trottoirs » : tous les trottoirs de la ville ont été répertoriés, et classés de 1 à 5 selon l'état de leur dégradation. Leur réfection sera priorisée selon ce classement.
- * Vitesse de circulation : si les chicanes sont faites pour ralentir les véhicules, la mise à sens unique d'une rue a souvent pour conséquence une augmentation de la vitesse.



Urbanisme :

Les Unionais présents demandent à leur Maire quelle est sa vision de l'urbanisme.

- * Les logements sociaux : ne vaudrait-il pas mieux augmenter les impôts, ce qui permettrait à la ville de payer l'amende SRU sans être obligé de construire de nombreux nouveaux logements ?
- * Le PLU est-il respecté pour la résidence Grand Angle ? Il semblerait que non en ce qui concerne les distances des clôtures par rapport à la rue.
- * Construction à l'intersection de l'avenue des Pyrénées et de la rue du col du Puymorens : les riverains demandent à être informés du projet.



Eléments de réponse

- * L'aspect de la ville : la qualité de vie reste la priorité de la nouvelle municipalité. La ville sera peu modifiée par les constructions, car 80% ont déjà eu lieu. Même si certains se plaisent à répéter que « depuis que Marc Péré est élu, des constructions surgissent de partout », la plupart des programmes qui sortent actuellement de terre ont été décidés sous la précédente mandature (cf. Unionais de janvier 2016 page 12).
- * La construction de logements sociaux est une obligation d'Etat reprise dans le PLH de Toulouse Métropole (TM) . Nous avons négocié notre feuille de route auprès de TM au regard de notre situation. Les Unionais ont aussi besoin de ces logements pour s'y installer lorsque leurs maisons sont devenues trop grandes (parcours résidentiel) ou lorsque leurs enfants cherchent à s'installer près d'eux à L'Union.
- * Notre amende pour déficit de logements sociaux est passée de 575 000€ à 300 000 €. L'équilibre du budget de la ville ne peut pas supporter une amende plus lourde. Si on ne respecte pas notre feuille de route, une construction du type « Grand Angle » peut se reproduire, sur l'emplacement de l'APAVE, pourquoi pas ? En effet, le terrain de Mme Cadène sur lequel s'est construite la Résidence « Grand Angle », déjà acheté par un promoteur privé, a été préempté par la Préfecture pour y imposer un bâtiment comprenant 100% de logements sociaux.
- * Nous avons révisé le PLU avec l'objectif de préserver l'image de notre ville : lorsqu'un promoteur achète un terrain à un Unionais et y construit un bâtiment qui respecte toutes les règles du plan local d'urbanisme, il est difficile de s'opposer au projet sans raison précise.
- * Une réunion de présentation du futur programme de construction « rue du col de Puymorens » sera organisée à l'attention des riverains.

Que pensez-vous des dispositifs « voisins vigilants » ?

Notre ville est tranquille, nous suivons de près les chiffres de la délinquance. Nous n'avons pas fait le choix d'armer la police municipale, mais les gilets des policiers sont équipés de caméras qu'ils peuvent choisir d'actionner à tout moment.

Initiative Réseau cœur

(Cf. Unionais de mai 2015 page 7)

Un médecin urgentiste unionais, le Docteur Rida Aniba, propose des formations gratuites à l'utilisation des défibrillateurs dont la ville s'équipe petit à petit. 300 Unionais ont déjà été formés.

Pour s'inscrire : accueil de la mairie ou reseaucoeur@mairie-lunion.fr

Pourquoi une pétition circule-t-elle en faveur de l'association ASUFIT ?

La municipalité a pris la décision de ne pas renouveler la convention de mise à disposition de locaux passée avec cette association. Cette association, qui dégage d'importants bénéfices, n'a pas répondu favorablement à la demande de la Mairie de participer au coût des fluides (20 000€ demandés pour un coût estimé à 33 000€). Une mairie doit surveiller au plus près la façon dont les associations utilisent l'argent des contribuables qui leur est attribué. Les dérives de l'ex ASU montrent à quel point une stricte vigilance est de mise.

Retrouvez les explications de Laurent Roux, adjoint en charge des sports, en page 12 de L'Unionais de juin.



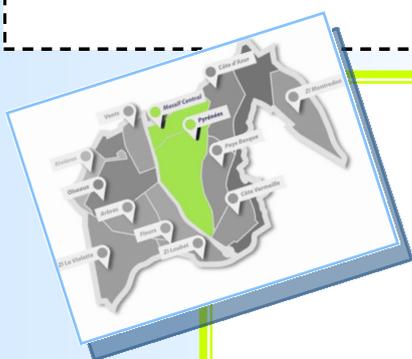
Environnement

- * Les herbes folles envahissent les trottoirs : pourquoi cette prolifération ?
- * Le long du Parc Malpagat : depuis les travaux du bassin de décantation, les feuilles mortes envahissent le chemin en hiver.
- * Les abords du ruisseau de la Dancelle ne sont toujours pas nettoyés, contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la dernière réunion de quartier.
- * Le tour du lac n'est pas éclairé le soir.
- * Entretien du Parc Malpagat : il est sali par les restes des nombreux pique-niques.
- * Les panneaux publicitaires implantés chez les particuliers : que faire contre cette pollution visuelle ?
- * Que dit la réglementation en matière de vidange des eaux de piscine ?



Éléments de réponse

- * 0 phyto : en 2019, les produits phytosanitaires seront interdits pour les particuliers. La commune est en train de réaliser son passage au « 0 phyto », ce qui change les modes et les fréquences de désherbage. Une réunion publique a été organisée sur ce thème. La réussite de ce projet essentiel au bien être des hommes et de la nature dépend du soutien et de la participation de chacun.
- * Règlement local de publicité intercommunal : la Métropole engage une réflexion destinée à adapter localement la réglementation nationale de la publicité, des enseignes, pré-enseignes, afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages, tout en préservant la mise en valeur de l'activité économique. Notre commune est donc concernée par cette réflexion et fera respecter les normes qui en seront issues.
- * Les aménagements du bord du lac prévoient des installations de jeux, de bancs, mais pas d'éclairage, pour des questions d'économie et pour éviter la fréquentation nocturne.
- * Environnement et civisme : en réponse aux nombreuses questions qui concernent les tailles de haies, les dépôts d'encombrants et de déchets verts, les horaires de tonte et la vidange des eaux de piscine, l'Unionais de juillet fera un rappel des règles en la matière.



Les élus restent à votre écoute et donneront à vos questions des réponses concertées et fiables. Pour tout signalement d'incident, ou pour un simple contact avec les services de la mairie, pensez aussi à utiliser l'application gratuite pour smartphone L'UNION CONNECT.



mairie-lunion.fr



[appli l'union connect](#)



fb.com/villedelunion

Mairie de L'Union
6bis av. des Pyrénées—31240 L'UNION
Tél . 05 62 89 22 89